



Déclaration de L'Association Internationale pour l'Hydroélectricité (IHA) Berne, le 3 octobre 2000

L'Association Internationale pour l'Hydroélectricité (IHA) est une organisation non gouvernementale (ONG) ayant pour but de promouvoir le rôle de l'hydroélectricité dans le développement durable des énergies renouvelables. L'IHA assure la promotion des aménagements hydroélectriques conçus et réalisés dans le respect de l'environnement et des aspects sociaux.

Face aux défis suivants posés au développement:

1. D'ici 2050, la population mondiale passera de 6 à 9 milliards.
2. La demande d'électricité est en augmentation dans le monde, en particulier dans les pays en développement.
3. L'accès à l'électricité est une condition pour un niveau de vie décent et le développement de l'économie.
4. Deux milliards de personnes n'ont pas un accès fiable à l'électricité.
5. 80% de l'énergie produite actuellement est d'origine fossile (charbon, pétrole et gaz)
6. Les énergies fossiles ont, en raison de la combustion, de graves effets sur la santé, elles contribuent aux pluies acides et à l'effet de serre, conduisant à des changements climatiques.
7. Une alimentation en eau douce et en électricité sera nécessaire pour 3 milliards d'individus supplémentaires dans les 50 prochaines années.
8. La production mondiale de nourriture doit augmenter, en particulier grâce à l'irrigation.
9. La gestion des crues et des périodes de sécheresse doit être développée, notamment en vu des changements climatiques.

L'IHA considère que :

1. Le développement de toutes les énergies renouvelables est essentiel pour la sécurité globale.
2. Un tiers seulement du potentiel hydroélectrique mondial économiquement justifié est utilisé à ce jour et le potentiel restant est en majorité dans les pays en développement.
3. Le développement de l'hydroélectricité permet une réduction importante des gaz à effet de serre et des émissions toxiques, en évitant une production d'électricité à partir des centrales thermiques.
4. L'hydroélectricité est aujourd'hui la seule énergie renouvelable fiable et économique qui peut être développée à grande échelle.
5. Les aménagements comportant une accumulation peuvent produire de l'énergie à la demande.
6. Les centrales hydroélectriques intégrées dans des aménagements à buts multiples, peuvent permettre de financer d'autres besoins vitaux (alimentation en eau, irrigation, protection contre les crues, navigation etc).

Avec plus de 100 années d'expérience, l'hydroélectricité est une source d'énergie fiable. 20% de l'électricité mondiale provient de l'hydroélectricité, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Au cours des 30 dernières années, des leçons ont été tirées pour améliorer la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la conception, la réalisation et l'exploitation des aménagements hydroélectriques.

L'IHA déclare que :

1. Le développement de l'hydroélectricité doit se poursuivre dans toute son ampleur, en prenant pleinement en compte les critères économiques, sociaux et environnementaux.
2. La réalisation des aménagements hydroélectriques doit être intégrée dans les politiques de l'énergie et de mise en valeur des ressources en eau à l'échelle nationale et régionale.
3. Pour la réalisation acceptable de tout aménagement en production d'énergie, y inclus hydroélectrique, le développeur doit:
 - respecter les lois et règlements nationaux dans le domaine de l'environnement
 - respecter les procédures de contrôle effectives des qualités du projet dans tous ses aspects et inclure les consultations publiques.
 - mettre en œuvre les meilleures pratiques pour atténuer les impacts sur l'environnement
 - dédommager les personnes affectées par les impacts qui ne peuvent être évités
 - mettre en place, dans la gestion des aspects environnementaux, un programme de contrôle de de l'application des dispositions adoptées.

L'IHA prépare actuellement une prise de position dans un Livre Blanc intitulé « L'Hydroélectricité dans le futur de l'énergie mondiale ». L'IHA partagera le point de vue et recherchera l'appui du public et des organisations impliquées dans le domaine de l'hydroélectricité, telles que l'Agence Internationale de l'Energie, Agrément sur l'hydroélectricité (AIE-AH), la Commission Internationale des Grands Barrages (CIGB), les associations nationales pour l'hydroélectricité.